

BARÈME GÉNÉRAL DES AGENCES

Sur transactions de Biens Immobiliers & Terrains

Honoraires charge acquéreur sur le prix net vendeur

Supérieur à 150 001 €	4.8 % TTC sur le prix net vendeur, charge acquéreur
De 85 001€ à 150 000 €	6 % TTC sur le prix net vendeur, charge acquéreur
Inférieur à 85 000 €	5 000 € TTC sur le prix net vendeur, charge acquéreur

Sur location de Biens

Dossier, visites, établissement du bail : 8€ TTC/m² de la surface habitable (maximum 120 m² comptabilisés)

Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC/m² de la surface habitable (maximum 120 m² comptabilisés)

Partagés à part égale entre le bailleur et le locataire.